

Bilan des demandes d'aide saison 2019/2020

Suite à la réunion du 06 avril 2019, il avait été voté une proposition d'aide envers les Comité Départementaux menant des actions envers les jeunes archers.

Cette aide était de 3 000 € maximum et / ou 40 % du budget prévisionnel de l'action. Une avance de 30 % versée en début de saison et le solde étant versé fin de saison à la remontée des actions menées sur justificatif des frais engagés (fin août).

Il n'y a pas de tacite reconduction des demandes, celles-ci sont à refaire tous les ans. Attention à bien remplir les dossiers de demande et de remontée des actions.

Après relance auprès des Comités Départementaux ayant reçu des aides du CRTAO la saison précédente, nous avons reçu seulement 6 bilans des actions menées par les CD envers leurs jeunes archers sur les 7 subventionnés la saison passée.

Beaucoup d'actions prévues ont été annulées suite aux consignes sanitaires. Cela donne un bilan mitigé entre le prévisionnel et les actions réalisées par les CD auprès des jeunes. Annulation des TNJ et des championnats TAE en 2020.

Le CRTAO a aidé les CD 11, CD 30, CD 32, CD 34, CD 46, CD 65 et CD 66 pour un montant de 18 390 €

Le CD 11 n'avait pas répondu à notre demande de remontée de bilan. Il semble ne pas l'avoir reçu, et a reçu un acompte qui servira pour la saison actuelle.

Le CRTAO a aussi aidé les clubs ETAF de Lat'Vedas, Manduel, Montpellier et Nîmes pour 8 000 €

Le CRTAO a aidé les clubs Pré ETAF de Balma, Castelsarrasin, Frontignan, Pamiers, Perpignan et Tarbes pour un montant de 6 813 €.

Soit une aide totale du CRTAO de 33 203 € envers les clubs et les CD pour la saison 2020

Pour la saison 2021, nous avons fait un rappel à **tous** les Comités Départementaux ainsi qu'aux clubs déjà aidés pour la saison 2020 en leur renvoyant les documents de demande d'aide..

Nous avons reçu les demandes suivantes pour:

Les CD 11, CD 12, CD 30, CD 32, CD 34, CD 46, et CD 66.

Les clubs ETAF de Lat'Vedas, Manduel, Montpellier et Nîmes. L' aide pour les clubs ETAF (classement national) est de 2 000 €

Les clubs Pré ETAF de Balma, Castelsarrasin, Frontignan, Pamiers, Perpignan et Tarbes. Aide plafonnée à 1 000 €

L'aide envers les clubs Pré ETAF porte sur l'achat de matériel sportif, aide à la formation de cadres, prise en charge d'heures de BE et éventuellement prise en charge de frais de déplacement sur les TNJ.

Pour être considéré club Pré ETAF, un club doit avoir au minimum six jeunes archers de benjamin à junior licencié dans le club depuis le début de sa pratique ou ayant trois ans de licence consécutive dans ce club, et ayant fait au moins trois scores en TAE avec une moyenne de 530 points pour les filles et de 550 points pour les garçons.